

Modèle de rapport d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments

À noter que l'annexe de l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération a été abrogée afin de laisser **plus de souplesse dans la présentation de ce rapport. Ce rapport peut être littéraire (énumération des constats pièce par pièce) ou présenté sous forme de tableau, de plan, etc.**

Une présentation sous forme de tableau est proposée ici à toutes fins utiles. Elle permet notamment de faciliter la lecture rapide des actions à mener à ajouter dans le plan d'actions.

Les éléments de ce rapport d'évaluation sont à conserver *a minima* jusqu'à l'évaluation suivante afin d'en réaliser une mise à jour.

Proposition de présentation sous forme de rapport, transposable sous forme de tableur (ex. : un onglet par tableau ci-dessous)

N.B. : Il s'agit ici d'un exemple, qui peut être modifié en fonction des spécificités locales. D'autres informations peuvent être ajoutées à la convenance des établissements.

Établissement

Nom		
Type	<input type="checkbox"/> crèche	<input type="checkbox"/> halte-garderie
	<input type="checkbox"/> école maternelle	<input type="checkbox"/> école élémentaire
	<input type="checkbox"/> collège	<input type="checkbox"/> lycée
	<input type="checkbox"/> autre - à préciser :	
Adresse		
Numéro de SIRET		

Propriétaire ou exploitant de l'établissement

Personne morale		
Adresse		
Qualité	<input type="checkbox"/> propriétaire	<input type="checkbox"/> exploitant

Service concerné		
Personne référente	Nom :	
	Tél :	Courriel :

Responsable de l'évaluation des moyens d'aération

Nom de l'organisme / personne morale / personne physique (si réalisée en interne) ayant effectué l'évaluation des moyens d'aération	
Adresse (si différente)	
Qualité ⁵	
Nom de la personne ayant effectué l'évaluation des moyens d'aération	
Date de l'évaluation des moyens d'aération	
Numéro de SIRET (si différent)	

Description de l'établissement

Nombre de pièces évaluables	
Effectif théorique maximal de l'établissement (facultatif)	
Mode d'aération / ventilation principal	
Date de la dernière maintenance du système de ventilation / changement de filtres (si concerné)	

Pièces investiguées

1. Général

Nombre de pièces investiguées	
Liste et localisation des pièces investiguées	

⁵ L'évaluation annuelle des moyens d'aération du bâtiment est effectuée par les services techniques de la collectivité publique ou toute autre personne du propriétaire ou de l'exploitant du bâtiment, par un contrôleur technique au sens de l'article L. 125-1 du code de la construction et de l'habitation, titulaire d'un agrément l'autorisant à intervenir sur les bâtiments, par un bureau d'études ou par un ingénieur-conseil intervenant dans le domaine du bâtiment, ou par un organisme effectuant les prélèvements et/ou analyses mentionnés à l'article L. 221-8 du code de l'environnement.

Justification du choix des pièces investiguées (facultatif)	
---	--

2. Mode d'aération ou de ventilation principal des bâtiments qui composent l'établissement

N.B. : S'il y a des modes différents selon les zones ou bâtiments de la structure, réitérer cette partie pour chacun d'entre eux (en revanche l'échantillonnage se fait bien au niveau de l'établissement global)

Zone (bâtiment, étage, etc.) :		
Aération par ouverture des fenêtres uniquement	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Présence de grilles d'aération hautes et basses	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Système de ventilation naturelle avec extraction par conduit à tirage naturel	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Système de ventilation mécanique	<input type="checkbox"/> simple flux par extraction dans la pièce	<input type="checkbox"/> simple flux par extraction dans une autre pièce (balayage)
	<input type="checkbox"/> simple flux par insufflation	
	<input type="checkbox"/> double flux par pièce	<input type="checkbox"/> double flux par balayage (extraction située dans une autre pièce)
Date de la dernière opération de maintenance du système de ventilation mécanique	<input type="checkbox"/> Faite le	<input type="checkbox"/> Sans objet (absence de système)
Date du dernier changement des filtres	<input type="checkbox"/> Fait le	<input type="checkbox"/> Sans objet (absence de système ou de filtration)

3. État des ouvrants et des bouches d'aération (pour chaque pièce investiguée)

N.B. : Cette partie du rapport relatif à l'état des ouvrants et des bouches d'aération est à reproduire autant de fois qu'il y a de pièces investiguées.

Pièce n° :		
Effectif théorique maximal de la pièce (facultatif)		
Mode d'aération ou de ventilation dans la pièce investiguée, s'il est différent du mode principal		
Examen des ouvrants		
Nombre d'ouvrants (fenêtre, portefenêtre ou porte ouvrant sur l'extérieur)		
Nombre d'ouvrants en état de fonctionnement (effectivement ouvrable)		
Nombre d'ouvrants facilement accessibles (ouvrable sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)		
Nombre d'ouvrants facilement manœuvrables (ouvrable par un adulte sans effort particulier)		
Commentaire (facultatif)		
Examen relatif au fonctionnement des bouches ou grilles d'aération (ventilation)		
En cas de présence de bouches ou grilles d'amenées d'air et/ou d'extraction d'air, s'assurer que l'air circule dans le bon sens, par exemple au moyen d'une feuille de papier placée devant la bouche	<input type="checkbox"/> Oui, l'air circule dans le bon sens	<input type="checkbox"/> Non, les bouches ne fonctionnent pas correctement
Commentaire (facultatif)		
Examen relatif à l'obturation des bouches ou grilles d'aération		

Indiquer s'il y a obturation des bouches ou grilles d'amenées d'air et/ou d'extraction	<input type="checkbox"/> Oui (préciser) : Obturation volontaire, présence de mobilier masquant partiellement ou complètement la bouche, autre obstacle masquant partiellement ou totalement la bouche...)	<input type="checkbox"/> Non
Indiquer s'il y a encrassement des bouches ou grilles d'amenées d'air et/ou d'extraction	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Commentaire (facultatif, par exemple sur le nombre de bouches ou grilles concernées)		
Observations complémentaires éventuelles (facultatif)		
Lecture directe de la concentration en CO₂		
Dépassements de seuil de la mesure dans la pièce (en ppm) – cf. guide d'application du CSTB pour la surveillance du confinement de l'air relatif à la mesure en lecture directe du dioxyde de carbone lors de l'évaluation annuelle des moyens d'aération et au calcul de l'indice Icone		

Photos des éléments observés (préciser le lieu exact et la date) :

Mesures correctives⁶

Mise à jour du plan d'actions

Se reporter pour cette partie sur l'exemple de plan d'actions en Tome 6 en intégrant *a minima* :

- l'intitulé de l'action
- l'objet de cette action
- l'objectif de l'action
- le pilote
- son échéance

Date :

Nom et qualité :

Signature :

⁶ Au niveau des ouvrants (exemple : rendre accessibles/ manœuvrables l'ensemble des ouvrants).

Au niveau des bouches/ grilles d'aération (exemple : remettre en état de fonctionnement, déboucher et nettoyer l'ensemble des bouches/ grilles).

Au niveau du système de ventilation mécanique (exemple : préconiser une maintenance du système de ventilation mécanique, un changement des filtres).